



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 10 septembre 2026

**Résolution de Mme Olivia Fahmy et consorts du 25 février 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Yusuf Kulmiye et consorts :
« L'accessibilité à la culture et la valorisation des diversités culturelles à Lausanne »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 mai 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Yusuf Kulmiye et consorts : « L'accessibilité à la culture et la valorisation des diversités culturelles à Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Olivia Fahmy et consorts :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans la mesure du possible des personnes directement concernées par les questions de diversité culturelles dans les processus décisionnaires en matière d'octroi de soutiens à la culture et l'interculturalité ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accueille favorablement la volonté du Conseil communal d'intégrer, autant que possible, des personnes directement concernées par les questions de diversité culturelle dans les processus décisionnaires en matière d'octroi de soutiens à la culture et à l'interculturalité.

Plusieurs initiatives vont déjà dans ce sens. Ainsi, depuis 2023, la Commission des arts de la scène est ouverte à des candidatures publiques afin d'enrichir et de diversifier sa composition. Le secteur de la musique a adopté une démarche similaire en 2024 et la Commission des arts visuels l'a mise en œuvre depuis 2026. Lors de la sélection des candidatures, une attention particulière est portée à la diversité des profils et des parcours. L'objectif est d'intégrer au sein de chacune de ces commissions des personnes issues de la diversité culturelle dès le début de la prochaine législature, en automne 2026.

Le dispositif de soutien « Culture et intégration - 2024-2026 » a, quant à lui, été évalué par une commission composée de personnes actives dans le domaine de l'intégration. Les trois festivals interculturels soutenus dans ce cadre – Lausanne Afro Fusions Festival, Colombia Vive et le FOL - Festival onirique des libertés – finalisent actuellement un bilan d'impact au terme de la période de soutien.

Au-delà de ces instances participant directement à l'évaluation ou à l'attribution de soutiens, plusieurs mesures contribuent à une meilleure prise en compte de la diversité culturelle dans l'élaboration des politiques publiques.



Le Service de la culture consulte régulièrement des actrices et acteurs issus des milieux du social, de l'intégration et de la diversité culturelle, tant dans le cadre de projets spécifiques que de réflexions stratégiques.

Dans le cadre de la politique d'accès à la culture et de participation culturelle, la commission interne « Accès à la culture » réunit des représentantes et représentants des secteurs des quartiers, de l'intégration, du social, de l'accessibilité universelle, de la participation citoyenne et de la culture, permettant une analyse transversale des projets.

Le Bureau lausannois pour les immigrés et le Service de la culture ont également élaboré un plan d'action intitulé « Lausanne, ville de cultures », déployé de 2026 à 2028 avec le soutien de l'Office fédéral de la culture et du Secrétariat d'Etat aux migrations. Ce plan prévoit notamment la participation de personnes issues de la migration dans le cadre d'ateliers, de séances de travail et de rendez-vous citoyens. Il comprend également le développement de formations spécifiques, l'accompagnement des porteuses et porteurs de projets, le renforcement des collaborations avec les associations de terrain, ainsi que la mise en place de nouveaux dispositifs pérennes.

On peut également citer les Assises de l'accessibilité à la culture organisées en 2020 qui, avec le soutien de l'association La Marmite, ont permis une vaste consultation du monde associatif et social, ou encore le groupe de référence du programme *Lausanne Méditerranées*, actif depuis 2023, qui réunit notamment l'association Alma, engagée auprès de jeunes issus de la migration.

Enfin, les conventions de subventionnement conclues dès 2026 par le Service de la culture avec les institutions bénéficiant d'un soutien annuel supérieur à CHF 100'000.- intègrent explicitement des objectifs en matière de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. Les institutions concernées sont notamment invitées à développer des actions favorisant la diversité des publics, l'égalité des chances dans l'accès à la culture ainsi que la représentation de la pluralité des parcours et des expériences au sein de leurs activités.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

F. h. 1



Le secrétaire
Simon Affolter